

COMPTE-RENDU C.T.L. DU 29/03/2022

À l'ordre du jour ce de comité :

- Opérations NRP au 01/09/2022 : Création du SGC de Pont de Beauvoisin :

Ce projet de regroupement vise à couvrir 4 communautés de communes dont une se trouve en Isère.

En Savoie, ce regroupement concernera les trésoreries des Échelles, de Yenne et de Pont de Beauvoisin.

Bâtiment d'implantation:

Cette nouvelle structure « le Service de Gestion Comptable de Pont de Beauvoisin » sera localisé dans le bâtiment de l'actuelle trésorerie de Pont de Beauvoisin (Savoie).

Dans ce projet, il convient de souligner l'insuffisance du dossier présenté aux organisations syndicales.

De plus, le rapport de l'ISST (Inspection Santé et Sécurité au Travail) fourni le 25/03/2022 dénote lui aussi quelques **incertitudes et dysfonctionnements** (la résolution des problèmes d'insectes, panne d'ascenseur, problème de VMC relevés en 2019 demandent à être vérifiés.

Les locaux actuels ne permettent pas d'accueillir la totalité des agents prévus pour ce regroupement. Sur les plans de médiocre qualité fournis, des travaux (principalement plusieurs déposes de cloisons et la création d'une salle de repos partagée) ont été matérialisés.

La Direction nous assure que ces travaux ne seront pas « lourds » et qu'ils devraient être réalisés rapidement.

Une étude est menée conjointement entre la DDFIP et la communauté de commune de Pont de Beauvoisin pour l'attribution d'une éventuelle surface complémentaire.

Effectifs:

Un effectif de 17 agents (dont 2 CDL) est prévu au 01/09/2022 puis, viendront s'ajouter 1 B et 1 C de Pont de Beauvoisin (Isère) au 01/01/2023.

A noter que le poste de 2ème CDL sera issu du TAGERFIP de l'Isère.

Pour des raisons géographiques les 2 personnes venant de l'Isère ne souhaitent pas suivre leurs missions au sein du futur SGC de Pont de Beauvoisin et ces postes seront ouverts au mouvement de personnel suivant. Le SGC sera susceptible d'être en sous effectif pendant plusieurs mois.

La **CFDT-CFTC** sera également vigilante quant au suivi RH des agents concernés (impacts sur les trajets dus à l'éloignement de l'agent, spécialisation professionnelle inéluctable surtout pour les petites structures où l'agent était « polyvalent »...).

Ces pertes de repères géographiques, professionnels et relationnels pourront conduire à une fragilité des agents concernés et générer des demandes de mutation.

La CFDT-CFTC a insisté sur l'importance des stages proposés par le CHSCT (« s'adapter à un monde qui bouge »...) qui pourront utilement être proposés aux agents bien <u>en amont</u> de leur installation dans les nouvelles structures.

En effet, face à l'insécurité sanitaire, aux tensions internationales, toutes les formes de soutien psychologique doivent être mises en place pour aider les agents.

Malgré l'annonce d'une bonne installation des agents subissant ce regroupement, d'un soutien des services de la DDFIP pour faciliter leur « adaptation » à leur nouveau positionnement professionnel, la CFDT-CFTC n'ignore pas les difficultés que ces agents vont rencontrer dans leur parcours professionnel.

Non demandeuse de ces regroupements dans des « méga-structures impersonnelles » et lucide quant aux difficultés que rencontreront les agents lors de ces regroupements,

LA CFDT-CFTC a voté CONTRE ce projet.